

Date de dépôt : 30 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. François Gillet : Compromis sur le stationnement et la mobilité à Genève : Le Conseil d'Etat doit s'engager !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Alors qu'en Ville de Genève on se semblait enfin s'acheminer vers un accord entre autorités municipales, défenseurs de la mobilité douce et défenseurs des automobilistes, voilà que les fronts se figent à nouveau ... Alors que la création de rues piétonnes au Centre-Ville en échange de places de parking en sous-sol, dans le cadre de la réalisation du parking souterrain des « Clés-de-Rive » semblait frappée au coin du bon sens, de vieux réflexes refont surface.

Si quelques maladresses du Conseil administratif, dans la rédaction de l'accord et dans la communication, semblent avoir contribué au mécontentement des deux camps, il apparaît toutefois clairement que le salut réside dans le compromis. Encore faut-il qu'aucun acteur ne s'ingénie à relancer la « guerre des transports » ! Notre Grand Conseil en a d'ailleurs vécu récemment un épisode quelque peu surréaliste, lorsqu'il s'est agi d'adopter la résolution concernant le « Plan directeur 2011-2014 des transports collectifs »... Les efforts du Conseil administratif de la Ville, comme du groupe démocrate-chrétien au Conseil municipal en vue de trouver un compromis à la zurichoise pour l'Hyper-Centre, sont toutefois à saluer.

Pourtant, les autorités cantonales ne peuvent pas se contenter du rôle de spectateur dans cette affaire ! Le Conseil d'Etat a un rôle à jouer dans cette problématique, à plusieurs niveaux :

- *les mesures de restriction de circulation, liées à l'introduction de zones piétonnes, doivent être acceptées par la DGM et sont donc de sa compétence ;*
- *dans le cadre de la Fondation des parkings, notamment, les représentants des autorités cantonales peuvent intervenir sur des aspects importants, tels que de la durée du stationnement ou la progressivité de la tarification ;*
- *la question qui occupe actuellement la Ville de Genève concerne également, à des degrés divers, d'autres villes ou communes suburbaines du canton.*

Ajoutons que, dans le contexte actuel, un instrument indispensable fait malheureusement défaut : le « Plan directeur du stationnement ». Demandé par l'ensemble de la Commission des transports du Grand Conseil au début de la précédente législature, annoncé pendant deux ans à intervalle régulier par les représentants du DT et promis pour cet été par la Présidente du DIM, il va sans dire que ce quatrième pilier de la politique de mobilité cantonale serait de nature à clarifier le débat actuel sur le compromis qui doit être trouvé en Ville de Genève.

Ma question est donc la suivante : comment le Conseil d'Etat compt-il contribuer à l'élaboration d'un compromis général sur le stationnement et la mobilité à Genève ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Conformément aux engagements pris par la présidente du département de l'intérieur et de la mobilité, Madame Michèle Künzler, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil le plan directeur du stationnement à l'été 2010.

Ce document en formulera les objectifs, principes et modalités d'action, permettant notamment au Conseil d'Etat de favoriser l'usage de la voirie publique à d'autres fins que le stationnement en faveur de zones piétonnes ou de rencontre, d'aménagements en faveur des transports publics ou des vélos, d'espaces de délasserment ou d'autres affectations.

Pour ce faire, le principe visant à compenser les places de stationnement créées en ouvrage par une suppression correspondante sur la voie publique, figure au titre des priorités que l'Etat pourrait se fixer par le biais de ce plan directeur.

Il est évident que, si le centre-ville constitue le premier périmètre concerné, d'autres centralités urbaines pourraient également se prêter à une telle politique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP